

PREVENTION ET SECURITE SUR LES PISTES

Le ski et les autres formes de glisse sont avant tout un loisir et un sport. Mais leur pratique par des amateurs de tous niveaux nécessite des précautions.

La sécurité sur les pistes : une préoccupation constante des maires de stations de montagne.

Dans les espaces non aménagés, le ski se pratique sous l'entière responsabilité du skieur où il accède en général avec des skis de randonnés, équipés de peaux de phoque ou en raquette à neige.

Sur les domaines skiables, les maires des stations de montagne, au titre de leur pouvoir de police (article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales) doivent veiller à la qualité du balisage, de la signalisation et de la protection des pistes, notamment contre les dangers anormaux tels que les avalanches.

Les maires ont ainsi la responsabilité juridique de l'organisation et de la distribution des secours sur les pistes de ski alpin et de fond. Il leur appartient d'agréer par arrêté municipal le directeur du service des pistes. Ils sont tenus de prendre un arrêté municipal afin de réglementer la sécurité des skieurs sur les domaines skiables.

Les pistes de ski sont ainsi classées d'après leur niveau de différences techniques en 4 catégories, signalées par des balises de couleurs différentes.

La mission de balisage et les secours sont assurés par des professionnels qualifiés : les pisteurs secouristes. Les zones ou point dangereux sont signalés par des panneaux triangulaires à fond jaune et dessin noir et par des jalons jaunes et noirs. Des moyens de protection appropriés doivent être installés sur les pistes ou à leurs abords pour protéger les skieurs de certains dangers.

Lorsque le risque d'avalanche, les conditions météorologiques difficiles ou l'état de la neige ne permettent pas de garantir la sécurité des skieurs, la piste de ski doit être déclarée fermée.

La prévention : le comportement de chacun conditionne la sécurité de tous !

Depuis 11 ans, l'ANMSM contribue à la campagne de prévention des accidents en montagne « Pour que la montagne reste un plaisir », organisée par le [ministère en charge des sports](#).

Les axes de cette campagne ont porté en 2010 sur deux messages forts ; «Maîtrisez votre vitesse !», «Control your speed !» et «faites attention au skieur aval !», «Watch the other skiers downhill !».

En 2011, les messages de prévention ont été renforcés grâce à l'affichage sur les pistes de nouveaux pictogrammes « Control » et « Respect ».

Connaître le risque pour optimiser la prévention

L'ANMSM siège au Conseil d'Administration de l'[Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches](#) (ANENA) (lien vers <http://www.anena.org/>) dont elle suit les travaux.

Elle est partenaire d'une étude sur les comportements des 15-25 ans dans la pratique du hors-piste et de sa variante la plus extrême le free ride, menée à l'initiative de l'ANENA.